

01-L'EXÉCUTION DE LA LOI DE FINANCES POUR 1993

La loi de finances pour l'exercice 1993 est intervenue dans une conjoncture marquée par une récession économique dont l'origine remonte aux années 1985/1986.

C'est dans ce contexte que le budget général de l'Etat a été voté à hauteur de 335 milliards de DA en recettes et 504 milliards de DA en dépenses, enregistrant ainsi un déficit prévisionnel de 168,4 milliards de DA. Comparées à celles de l'année 1992, les recettes budgétaires ont marqué un progrès modeste de l'ordre de 4% alors que les dépenses ont connu une augmentation plus prononcée de 27%.

La quasi-stagnation des recettes résulte essentiellement de la chute brutale des prix des hydrocarbures au second semestre 1993. L'effet se fera également remarquer au niveau de la fiscalité ordinaire qui a accusé une progression moins rapide en raison de la sensibilité du secteur productif et du marché aux fluctuations des cours du pétrole.

Corrélativement la pénurie des moyens de paiements extérieurs due à un service excessif de la dette a affecté le fonctionnement de l'appareil de production et d'approvisionnement du marché.

Afin de contrecarrer les effets d'une conjoncture particulièrement défavorable durant l'exercice 1992, le recours au déficit budgétaire a été privilégié, accompagné d'une politique de restrictions commerciales et de change.

En outre, un ensemble de mesures prévues dans le cadre d'un programme d'actions du gouvernement devait permettre, en priorité, un retour à moyen terme à l'équilibre budgétaire.

Ce programme s'articule essentiellement autour d'une amélioration des recettes budgétaires, grâce à un meilleur rendement fiscal d'une part et, d'autre part, à une plus grande maîtrise des dépenses à travers une gestion rigoureuse des crédits sous-tendue par une rationalité plus marquée et une plus grande efficacité des dépenses budgétaires, avec priorité à la relance de l'appareil de production par un renforcement des investissements publics.

Ainsi, le budget de fonctionnement a subi une augmentation de 23% (303,950 milliards de DA en 1993 contre 247,300 milliards de DA en 1992), mais cette augmentation malgré une politique restrictive de crédit est due pour l'essentiel aux mesures nouvelles exceptionnelles, limitées à certains chapitres et justifiées par des incidences financières liées à la période antérieure.

En revanche, les pouvoirs publics affichent clairement leur volonté de relancer certaines activités jugées prioritaires ; c'est ainsi que les prévisions touchant aux opérations d'équipement augmentent de 34% (y compris le fonds d'assainissement des entreprises évalué à 83,5 milliards de DA). Les opérations d'investissement proprement dites atteignent 109 milliards de DA, soit une progression de 42% par rapport à 1992.

La reprise des investissements publics est amorcée après une chute en termes réels de 7% depuis plus de 7 ans. Toutefois, leur poids demeure avec 10% du PIB en deçà du niveau atteint en 1984 (16% du PIB).